Règles de bases

Il n'y a qu'un seul modérateur de la publication et de la durée de publication sur https://cdfbourgogne.monsite-orange.fr : son créateur.

Tous les choristes des Chœurs de France ont la possibilité d'exposer.

Chaque contributeur, issu des Chœurs de France, pourra parrainer d'autres artistes amateurs. Ce parrainage sera explicite et figurera dans le cartouche des œuvres mises en ligne. Le modérateur du site devra donc en être informé.

Les participants n'envoient que des œuvres dont ils ont tous les droits, uniquement à l'adresse mail expo-virtuelle-cdf@orange.fr

Les participants n'envoient pas plus de 2 œuvres par semaine.

Seront mentionnés : le titre de l'œuvre, le nom de son auteur (ou son pseudonyme artistique), son Chœur de France d'origine ou son parrain, la technique utilisée, le support, ainsi que les dimensions, uniquement.

Les participants cèdent gracieusement l'autorisation de publication sur internet au modérateur de https://cdfbourgogne.monsite-orange.fr

Les participants autorisent le modérateur à créer un fichier informatique avec leurs coordonnées afin de faciliter la communication entre les auteurs.

Le modérateur n'assure aucune commercialisation ni transfert de fichier.

Chacun peut (doit) faire la promotion du site https://cdfbourgogne.monsite-orange.fr/

Cette exposition virtuelle prendra fin sur la seule décision du modérateur.

En envoyant vos œuvres à expo-virtuelle-cdf@orange.fr vous acceptez entièrement les « **Règles de base** ».